

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation
25/02/2014

Date d'affichage
12/03/2014

**Nombre de conseillers
en exercice**
20

Présents
16

Votants
18

Etaient présents : Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Annie ANDRÉ, Michel ROBIN, Philippe GEORGES, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Christian HAMELIN, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Patrick VAIDIS, Roger BORDEAU, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Claude FEUFEU, Annie QUEUIN, Marie PARNISARI, Didier PEAN

Excusés : Claude FEUFEU, Annie QUEUIN

Procurations : Claude FEUFEU à Michel FRESLON
Annie QUEUIN à Nicole HARAN

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Philippe GEORGES

Monsieur Michel FRESLON propose de rajouter quatre points à l'ordre du jour à savoir :

- Remboursement des frais de formation
- Acquisition gratuite d'une parcelle appartenant aux conjoints GUIET
- Bulletin d'adhésion « Fondation du Patrimoine »
- Echange de terrain avec le garage COUTABLE

16/A

BUDGET COMMUNAL

Vote du compte administratif et du compte de gestion en euros 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2013.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE		
DEPENSES EN €		
DO11	Charges à caractère général	562 558.18
DO12	Charges de personnel	998 949.76
DO14	Atténuation de produits	2 858
DO42	Opé. d'ordre de transfert entre section	89 281
D65	Charges de gestion courante	329 489.96
D66	Charges financières	166 337.59
D67	Charges exceptionnelles	40.50
TOTAL SECTION		2 149 514.99
RECETTES €		
RO13	Atténuation de charges	10 594.89
RO42	Immobilisations corporelles	80 585.80
R70	Produits des services	30 670.85
R73	Impôts et taxes	1 671 113.02
R74	Dotations et participations	660 456.18
R75	Autres produits	198 048.43
R77	Produits exceptionnels	89 059.55
TOTAL SECTION		2 740 528.72
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE		
DEPENSES €		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 037.86
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	80 585.80
D16	Emprunts et dettes assimilées	367 633.81
D20	Immobilisations incorporelles	23 989.69
D204	Subventions d'équipements versées	31 142.41
D21	Immobilisations corporelles	240 299.82
D23	Immobilisations en cours	603 867.93
TOTAL SECTION		1 426 557.32
RECETTES €		
R040	Opé. d'ordre de transfert entre section	89 281.00
R10	Dotations, fonds divers	840 362.41
R13	Subvention d'investissement	0
R16	Emprunts et dettes assimilées	275 689.90
TOTAL SECTION		1 205 333.31

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2013.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Michel FRESLON

16/B

BUDGET COMMUNAL
Affectation des résultats en euros

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2013.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes 2013	1 205 333.31	2 740 528.72
Dépenses 2013	1 347 519.46	2 149 514.99
<u>Compte de gestion</u> et		
Résultat	- 142 186.15	591 013.73
Déficit 2012 reporté	79 037.86	
Total des dépenses d'investissement 2013	1 426 557.32	
Compte Administratif	- 221 224.01	591 013.73
<u>Restes à Réaliser</u>		
Dépenses 2013	373 610.83	
Recettes 2013	276 379.00	
SOLDE RAR	- 97 231.83	
D'où un excédent global de		272 557.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide d'affecter une somme de 591 013.73€ à la section d'investissement (R1068) et une somme de 221 224.01€ à la section d'investissement (D001).*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

16/C

BUDGET COMMUNAL
Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2013 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2014 les taux suivants :

TAXES VOTE	TAUX 2014 EN %	BASES 2014	PRODUITS 2014
TAXE HABITATION	18,96	3 148 000	596 861
TAXE FONCIER BATI	23,44	2 261 000	529 978
TAXE FONCIER NON BATI	40,94	96 100	39 343
TOTAL			1 166 182

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ accepte les taux définis ci-dessus.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

17/A

ASSAINISSEMENT

Vote du compte administratif et du compte de gestion en euros 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2013.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2013		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES en €		
DO11	Charges Financières	6 405.81
D042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	78 476.48
D66	Charges financières	42 135.68
D67	Charges exceptionnelles	0
TOTAL		127 017.97
RECETTES en €		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 607.07
R70	Produits des services	110 580.45
TOTAL		142 187.52
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2013		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES en €		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 138.59
D040	Opé.d'ordre de transfert entre section	31 607.07
D16	Emprunts et dettes assimilées	60 494.79
D21	Immobilisations corporelles	7 583.72
D23	Immobilisations en cours	711 292.64
TOTAL		852 116.81
RECETTES €		
R040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	78 476.48
R10	Dotations, fonds divers	230 358.06
R16	Emprunts et dettes assimilées	450 000.00
R23	Installation, matériel et outillage techniques	6 261.96
TOTAL		765 096.50

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2013.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Michel FRESLON

17/B

ASSAINISSEMENT
Affectation des résultats en euros 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2013

DESIGNATION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	765 096.50	142 187.52
Dépenses	810 978.22	127 017.97
Compte de gestion	-45 881.72	15 169.55
Déficit 2012 reporté	-41 138.59	
Compte administratif	-87 020.31	15 169.55
Soit un déficit 2013 de		- 71 850.76
Restes à Réaliser		
Dépenses		
Recettes		
SOLDE RAR		
Déficit cumulé		
D'où un déficit global de		- 71 850.76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'affecter une somme de 15 169.55 € à la section d'investissement (R1068).
- ✓ décide d'affecter une somme de 87 020.31€ à la section de fonctionnement (D001).

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

17/C

BUDGET ASSAINISSEMENT
Vote du budget primitif en euros 2014

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2014.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2014		
DEPENSES (en Euro)		
D011	Charges Financières	13 300.00
D023	Virement à la section d'investissement	0
D042	Dotation aux amortissements	90 333.00
D66	Charges Financières	51 450.00
		155 083.00
RECETTES (en Euro)		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610.00
R70	Ventes Produits et Services	123 473.00
		155 083.00
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2014		
DEPENSES (en Euro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	87 020.31
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	83 400.00
D23	Immobilisations en cours	17 400.00
TOTAL		219 430.31
RECETTES (en Euro)		
R040	Virement de la section d'exploitation	90 333.00
R10	Dotations, fonds divers et réserves	79 169.00
R1641	Emprunts en euros	49 928.31
TOTAL		219 430.31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2014.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

18/A

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE
Vote du compte administratif et du compte de gestion en euros 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffre de la gestion de l'exercice 2013.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2013 GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	3 399.55
D66	Charges financières	1 885.00
TOTAL		5 284.55
RECETTES		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	20 595.53
R75	Autres produits de gestions courantes	17 040.00
R77	Produits exceptionnels divers	32 000.00
TOTAL		69 635.53
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2013 GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 317.06
D16	Emprunts et dettes	14 168.92
TOTAL		27 485.98
RECETTES		
R10	Dotations, fonds divers et réserves	27 520.00
TOTAL		27 520.00

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2013.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Michel FRESLON

18/B	GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE <i>Affectation des résultats en euros</i>
-------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2013.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<i>RECETTES</i>	27 520.00	49 040.00
<i>DEPENSES</i>	14 168.92	5 284.55
RESULTAT DE GESTION	13 351.08	43 755.45
<i>Excédent 2012 reporté</i>		20 595.53
<i>Déficit 2012 reporté</i>	13 317.06	
Compte administratif		
<i>Excédent</i>	34.02	64 350.98
<i>Déficit</i>		
D'où un excédent global de :		64 385.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'affecter une somme de 32.04€ au compte R001 en investissement et la somme de 64 350.98 au compte R002 en fonctionnement.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

18/C	GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE Vote du budget primitif 2014
-------------	--

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2014.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2014		
DEPENSES (en Euro)		
D011	Charges à caractère général	48 140.98
D042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	87 514.00
D65	Autres charges de gestion courantes	10.00
D66	Charges financières	1 200.00
	TOTAL	136 864.98
RECETTES (en Euro)		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	64 350.98
R042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	55 514.00
R75	Autres produits de gestion courante	17 000.00
	TOTAL	136 864.98
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2014		
DEPENSES (en Euro)		
D192	Plus ou moins values sur cession d'immobilisation	55 514.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	14 900.00
D21	Immobilisation corporelles	17 134.02
	TOTAL	87 548.02
RECETTES (en Euro)		
R002	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34.02
R040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	87 514.00
	TOTAL	87 548.02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2014.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

19	SUBVENTIONS 2014
-----------	-------------------------

Après présentation des différentes demandes de subvention et après délibération, le Conseil Municipal fixe les subventions comme suit :

I/ Centre Communal d'Action Sociale :

Versement de la somme prévue au budget, soit **8 000 €**

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

2/ Autres subventions :

▪ Cantine Scolaire	10 200 €
Cantine Scolaire – complémentaire emploi	4 000 €
▪ Entente Sportive Moncéenne - Ecole de Foot (18.40 € x 132 enfants)	2 429 €
▪ Section Seniors Foot	4 221 €
▪ Jardinier Sarthois	216 €
▪ Comité des Fêtes	854 €
▪ Comité de Jumelage	535 €
▪ Association Personnel Communal (18.64 € x 36 pers.)	678 €
▪ UNC	216 €
▪ Prévention Routière	133 €
▪ Orchestre et Harmonie du Belinois	2 623 €
▪ Comice Cantonal (0,27 € x 3 473 habitants)	938 €
▪ Projet pédagogique maternelle	3 090 €
▪ Projet pédagogique primaire	6 182 €
▪ Boules Moncéennes	216 €
▪ Club des Retraités	279 €
▪ Collège Bollée (8,24 € x 85 élèves pour 2014)	700 €
▪ RASED – Ecole primaire	176 €
▪ Grain de Sable et Pomme de Pin – rallye avec écoles	116 €
▪ ANCPN Ciel nocturne	100 €

Pour : 16

Contre : /

Abstention : 2

Michel ROBIN
Joceline TOUCHARD

- Collège Saint Joseph Rancher
(8.24 € x 89 pour 2014)

733 €

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 2

Claude FEUFEU (procuration)
Michel ROBIN
Joceline TOUCHARD

- Association la P'tite tremblote

3 000 €

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 1

Joceline TOUCHARD

Patrick VAIDIS

20

PERSONNEL COMMUNAL
Contrat d'Assurance des Risques Statutaires du personnel

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle....)

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- *Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité*
- *Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

21

AMENAGEMENT D'UN PARKING AU STADE MUNICIPAL

Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation pour l'aménagement d'un parking au stade municipal a été engagée auprès de plusieurs entreprises.

*L'offre reçue par l'entreprise CHAPRON SAS 19 avenue des sports à Sainte Gemmes le Robert est la moins disante. Le coût des travaux s'élève à 56 560.95 € HT soit **67 646.90 € TTC.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ valide la proposition faite par l'entreprise CHAPRON SAS
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'offre faite par l'entreprise CHAPRON SAS de Sainte Gemmes le Robert pour un montant de 56 560.95 € HT soit 67 646.90 € TTC.
- ✓ dit que cette dépense est inscrite au budget primitif 2014 au compte 2315.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1
Isabelle CHABOTY

22

**DIAGNOSTIC AUX TRAVAUX DE RESTAURATION
DE L'ÉGLISE SAINT ETIENNE
Convention d'étude**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Cabinet JAMAIN a installé dans l'église différents témoins permettant d'analyser les mouvements du bâtiment. Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par le cabinet JAMAIN qui conclut que l'église manque de travaux et que les fractures lues sur les voûtes laissent supposer une insuffisance de triangulation de la charpente. Ces fractures sur les voûtes sont préoccupantes pour la sécurité des personnes et il devient nécessaire de prévoir un périmètre de sécurité sous les zones concernées. Monsieur JAMAIN précise que l'édifice est stable et potentiellement dangereux pour les fidèles et passants mais que l'édifice présente un état sanitaire non figé dont la pathologie va s'accroître dans les années à venir.

Monsieur le Maire précise avoir rencontré le cabinet JAMAIN qui propose d'établir un diagnostic complet des travaux de restauration à envisager à l'église. L'étude de définition préalable permet de :

- de préciser l'état par corps de métier des travaux à réaliser,
- de repérer les maux porteurs des désordres,
- de déterminer les remèdes appropriés,
- de préciser les priorités d'interventions,
- d'estimer les coûts de restauration par des chiffrages détaillés,

Le coût de ce diagnostic s'élève à 10 794.00 € HT soit **12 952.80 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ valide la proposition faite par le Cabinet JAMAIN
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'offre faite par le Cabinet JAMAIN 6 rue des Vignes 35530 SERVON SUR VILAINE pour un montant de 10 794.00 € HT soit **12 952.80 € TTC**
- ✓ dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2014 au compte 2031.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

23

**CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE
MAIRIE**

Monsieur le Maire propose de souscrire auprès de la Société CONTY un contrat annuel de sécurité pour le serveur de la Mairie et un contrat d'assistance hotline.

A / Contrat de maintenance pour le serveur

Ce contrat comprend :

- la maintenance téléphonique liée au système d'exploitation installée par CONTY
- la réinstallation du système d'exploitation en cas de panne disque,
- l'assistance à la restauration des sauvegardes
- la télémaintenance
- le conseil
- le déplacement sur site d'un spécialiste réseau si nécessaire.

Le coût de cette maintenance s'élève à 918.74 € HT soit **1 102.49 € TTC** par an.

(A l'issue de la période d'une année, le prix sera révisé dans la limite des indices officiels en vigueur et taxes applicables au jour de la facturation)

B / Contrat d'assistance hotline technique

Ce contrat comprend :

- une hotline effectuée par des techniciens certifiés Microsoft
- la mise à disposition de permanences tous les jours de la semaine du lundi au vendredi.
- l'assistance par télémaintenance
- réponse aux questions concernant tout problème matériel et système d'exploitation ainsi que toute question technique, hors formation sur logiciel.

Le coût de cette maintenance s'élève à 396.29 € HT soit **475.55 € TTC** par an.

(A l'issue de la période d'une année, le prix sera révisé dans la limite des indices officiels en vigueur et taxes applicables au jour de la facturation)

Ces deux contrats entreront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2014 et pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte les termes des deux contrats proposés par la Société CONTY.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

24

**AMENAGEMENT DE LA RUE DU VERGER (2^{ème} tronçon)
Avenant n° 2 au marché de travaux HRC**

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du 18 octobre 2013 retenant l'entreprise HRC/EUROVIA ATLANTIQUE pour les travaux d'aménagement de la rue du Verger (2^{ème} tronçon) pour un montant de 178 537.32 € soit **213 530.63 € TTC**

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise HRC en plus-value pour les travaux concernant l'aménagement urbain de la rue du verger. Cette plus-value intervient suite à l'inspection télévisée complémentaire du réseau d'eaux pluviales réalisée par le gestionnaire préalablement au démarrage des travaux. Vu la vétusté des canalisations, il a été décidé de renouveler en totalité et non partiellement ce tronçon.

<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Avenant HT</i>	<i>Nouveau montant</i>	<i>Variation</i>
<i>Avenant n° 2 Entreprise HRC/EUROVIA</i>	178 537.32 €	7 297.37 €	185 834.69 €	+ 4.09 %

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver cet avenant au marché de travaux pour l'aménagement urbain de la rue du verger, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'avenant au marché de travaux pour l'aménagement urbain de la rue du verger, comme détaillé ci-dessus,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

25

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SPAY

Par délibération en date du 21 novembre 2013, le Conseil Municipal de Spay a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Spay nous demande d'émettre un avis sur l'arrêt du projet de son Plan Local d'Urbanisme.

La Commune de Moncé en Belin n'a aucune remarque particulière à formuler. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, et considérant l'absence de remarques à formuler sur le dossier d'arrêt du PLU de Spay, le Conseil Municipal :

- ✓ émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Spay.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

26

QUESTIONS DIVERSES

Réforme des rythmes scolaires

Madame Micheline SERGENT évoque l'évolution du dossier des TAP (temps d'activités pédagogiques) et notamment l'établissement du règlement intérieur par le CIAS et proposé au comité de pilotage. Les parents d'élèves, lors de la dernière réunion du conseil d'école ont émis certaines réserves et ont chargé Micheline SERGENT d'intervenir auprès du Conseil communautaire pour que leurs observations soient prises en compte. Ce qu'elle a fait lors de

la séance du 27 février 2014. Une synthèse de ces débats a été envoyée aux parents d'élèves élus des écoles maternelle et élémentaire. Micheline SERGENT donne lecture du courrier qu'elle a transmis.

Sécurité de l'école primaire

Madame Micheline SERGENT signale que depuis l'absence de Mademoiselle Carole FROGER Policière Municipale à la sortie de l'école primaire, la circulation est de plus en plus difficile et que les parents d'élèves stationnent un peu partout et pas toujours aux emplacements réservés.

Ecole Elémentaire

L'entreprise MAC2 réalise actuellement le raccordement et l'installation des vidéoprojecteurs des 5 classes actuellement non équipées.

Aménagement de l'arrêt train

Deux groupes d'étudiants en MASTER 2 d'Urbanisme ont réalisés un devoir sur le projet d'aménagement du futur arrêt de train. Monsieur le Maire remet à chacun une esquisse des 2 projets.

Elections municipales

Monsieur le Maire propose à chacun de se positionner pour les prochaines permanences pour les élections municipales du 23 mars 2014.

Médailles d'honneur Régionale, Départementale et Communale

La remise des médailles communales sera organisée le lundi 17 mars à 18 h 30 à la Mairie. Le Conseil Municipal et le Personnel Communal seront conviés à cette manifestation.

Cellule de refroidissement

Monsieur Dominique GY informe les membres du Conseil Municipal qu'une cellule de refroidissement est installée au Val'Rhone, que ce matériel n'est jamais utilisé par aucune association et qu'un traiteur serait éventuellement intéressé pour nous l'acheter. Cette vente sera évoquée lors d'un prochain conseil.

Intervention de Monsieur Michel ROBIN

Monsieur Michel ROBIN demande à lire aux membres du Conseil Municipal une lettre et souhaite qu'elle figure au compte rendu de la séance. ([Annexe 1](#))

Intervention de Monsieur Bernard RIFFAUD

Monsieur Bernard RIFFAUD demande à lire aux membres du Conseil Municipal une lettre et souhaite qu'elle figure au compte rendu de la séance. ([Annexe 2](#))

Annexe 1 (Texte remis par Michel ROBIN)

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous quitter, je voudrais remercier les quinze personnes qui m'ont fait confiance lors du vote des adjoints voici déjà six ans.

Merci aussi aux membres de la commission travaux sécurité qui ont participé aux quinze réunions que nous avons organisées, même si cela n'a pas toujours été facile pour ceux qui sont en activité, néanmoins on ne pourra pas me faire des remarques du moins pour ce travail

accompli. Par contre je ne peux pas remercier ceux qui m'ont mis des bâtons dans les roues, quant au début du mandat, j'ai demandé d'être assisté de Bernard, contrairement à ce que vous pensez Bernard ne m'a jamais dicté mon parcours, ce que vous avez du mal à comprendre c'est qu'au service technique nous avons une part importante du budget à gérer, qu'il y a différents travaux à réaliser et plusieurs corps de métiers et 12 personnes à gérer, des gros travaux à surveiller, des réponses à donner en permanence, sur les remarques ou suggestions déposées en mairie ou téléphonique, une quantité importante d'arrêtés municipaux à demander, à signer et à surveiller lors de la réalisation des travaux. Je voudrais vous rappeler aussi que lors de gros travaux nous avons organisé une réunion avec les riverains ; trottoirs de la Janverie, pluvial Bd Richemond, pluvial bois Raymond, rue du verger 1ère partie assainissement aménagement urbain, route des bois (rue du Verger 2^{ème} partie) chemin de la châtaigneraie route du Belinois assainissement pour terminer par l'aménagement urbain route du verger 2^{ème} partie. Ou encore participer aux réunions des lotissements Clos de Charmes, European home, Foncier Aménagement. Je vous rappelle aussi le réseau routier de notre commune que nous avons réparé et amélioré pour qu'il soit plus confortable pour l'ensemble des citoyens de la commune Route du Verger, des Luères, de Mulsanne, de St Gervais, de Guécélard, route de la Déchetterie, chemin aux Bœufs etc. sans oublier l'aménagement réalisé autour du centre socioculturel, la passerelle sur le Rhonne et le chemin piétonnier, volontairement je ne parlerai pas de tous les autres travaux réalisés dans les écoles, les logements, divers bâtiments etc... espaces verts à entretenir, terrains communaux (qui étaient de véritable taillis) fossés etc...

Et pour faire tout ça, il y a des élus dans ce conseil qui ont trouvé à redire parce que Bernard était avec moi, est ce de la jalousie ? Ou plutôt l'envie de me voir me planter tout seul ? Afin que ceux qui voulaient la place, me remplacent.

Non Mesdames, Messieurs, Bernard n'est pas totalitaire, avec lui il faut se mettre autour de la table et bien le comprendre et après tout ce passe correctement, et on avance. Par contre dans ce conseil pendant six années on ne peut pas dire que la communication a été le maître mot, mettre un panneau lumineux ce n'est pas suffisant, ce que chaque citoyen attend dans la commune c'est du contact rapproché, si j'avais une médaille à distribuer j'honorerais notre maire car lui il a participé de près à tous le tissus associatif et à une majeure partie des travaux et des questions plus ou moins difficiles à répondre je lui tire mon chapeau, ceci dit, il n'est pas parfait, si j'avais une critique à formuler je dirais qu'il est trop gentil, néanmoins je lui conseillerai pour le futur de faire attention à lui, car quand les loups sont réunis c'est toujours le plus méchant qui mange l'autre.

Quant à moi après avoir retracé l'historique de mon mandat et après avoir été humilié à plusieurs reprises lors de séances de conseil... je considère que le travail que nous avons réalisé pendant ces six années avec Bernard a été très positif et si autour de cette table vous le trouvez bourru, têtue, et bien je pense que l'on manque de gens comme lui pour gérer nos communes.

Je vous rassure nous ne sommes pas Pacsés...mais par contre nous resterons bons amis.

Avant de conclure, j'attire l'attention de ceux qui seront élus, que nous avons sur des chantiers en cours,

- Eglise qui est une urgence au niveau sécurité,
- La Coulée Verte (aménagement)
- Route des bois (aménagement)
- Rue de Pince Alouette (aménagement et PMR)
- Sans oublier le rafraîchissement du centre socio culturel (Ext. et Int.) etc...

En attendant le 31 mars, je souhaite bon vent à celui qui nous remplacera en espérant, qu'il saura mieux faire que nous pour que la commune ne soit pas dans un état pitoyable.

Bon courage.

Annexe 2 (Texte remis par Bernard RIFFAUD)

Mesdames, Messieurs,

Après l'exposé de Michel ROBIN, qui reflète bien une grande partie des difficultés à pouvoir fonctionner correctement, quelques mises au point de ma part.

Tout d'abord, je remercie tout le personnel communal :

De la Mairie : une aide bien précieuse (pour l'écoute et les conseils donnés) adaptation privé – public

Le Service Technique pour sa collaboration et les autres services.

Que de difficultés tout au long de ces 6 années d'échanger avec certains élus, surtout adjoint(es) car pour certains cette nomination a de l'importance.

Au bout de quelques mois, des disfonctionnements apparaissaient dans l'organisation et fonctionnement de commissions et missions à accomplir.

En novembre et décembre 2009 un élu demande à être reçu par le bureau municipal pour évoquer ces désagréments et me demande de l'accompagner pour certaines difficultés d'organisation, donneurs d'ordres etc.

Après avoir exposé ces interrogations, ce fut dur d'entendre de la part d'une adjointe : qu'un conseiller n'était pas là pour réfléchir mais valider les décisions des adjoints, (autrement je n'ai jamais assisté aux réunions du bureau municipal), après ces échanges, il devait être organisé une réunion de travail pour évoquer et améliorer ces états de faits et l'élu a démissionné en juin 2010 qui pour moi fut dur à accepter, car il avait un savoir-faire qui nous a certainement manqué (à ce jour rien ne fut fait)

Mais les difficultés n'ont jamais été réglées.

A plusieurs reprises, j'ai moi aussi eu l'intention de démissionner, mais étant natif de cette commune je n'avais pas le droit de le faire vis-à-vis des citoyens.

Donc mon engagement pris à titre personnel, et avec l'adjoint aux travaux et sécurité, devait continuer jusqu'à la fin du mandat.

Un des plus flagrants des disfonctionnements, tout le monde donnait des ordres aux personnes du service technique, ils craignaient que comme par le passé, le matin à l'embauche une avalanche d'ordres et de contre ordres pigmentent leurs journées de travail.

C'est vrai que certains élus pensent que le personnel en général n'est pas là pour réfléchir mais exécuter.

Avec Michel ROBIN nous avons toujours impliqué les agents à donner leurs avis, car ce sont eux qui travaillent. Nous ne sommes là que pour suivre les travaux à réaliser, et ceux-ci furent nombreux surtout en début de mandat. Il aura fallu 2 années pour retrouver un suivi quotidien des menus travaux dans les bâtiments tellement le retard était important, je vous rassure il faut être vigilant pour ne pas se laisser déborder. Mais quand on voit le peu d'intérêt que portent certains élus à l'ensemble des travaux réalisés par le service technique, c'est vrai il est plus facile de critiquer les comportements négatifs que les services rendus.

Elections 2014.

On apprend par la presse que le maire et le 1^{er} adjoint vont constituer une liste. Ah ! me dis je on va enfin avoir une réunion préparatoire avec les élus actuels pour faire le point sur ceux qui souhaiteraient repartir.

Début décembre je rencontre un élu, on parle des prochaines élections, en discutant il m'apprend que la liste est presque constituée, je lui fais part de mes souhaits de repartir comme il est sur cette future liste, il me répond qu'il va en parler à la réunion fin de semaine, on se revoit le 08 01 2014 m'informe que je vais certainement être contacté par Mr Claudy Lagache ce qui a eu lieu, me répondant que pour lui la décision va être difficile !

Cette réponse est arrivée le 06 02 par téléphone, qu'il était impossible de m'intégrer dans leur liste.

Pour moi j'ai certainement du déranger par mon comportement tout au long de ce mandat ? Ne vous en déplaie je suis curieux de nature et respectueux envers les électeurs, ce qui n'est certainement pas le cas d'une majorité d'élus.

27

PERSONNEL COMMUNAL
Remboursement des frais de formation

Dans le cadre de sa fonction, Mademoiselle Carole FROGER a suivi une formation de professionnalisation de 4 jours du 24 au 27 février 2014. Les frais occasionnés par ces déplacements temporaires sont à la charge de la collectivité, remboursés selon le barème fixé par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2011.

*Considérant, que le montant de ses indemnités ne couvre pas les frais réellement engagés par Mademoiselle Carole FROGER, et que le CNFPT ne prend en charge que le repas du midi, Monsieur le Maire propose de lui verser la différence à savoir **28.35 €**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*✓ accepte de rembourser à Mademoiselle Carole FROGER la somme de **28.35 €**.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

28

ACQUISITION GRATUITE D'UNE PARCELLE
APPARTENANT AUX CONSORTS GUIET
Impasse de Bois Raymond

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement de l'impasse de Bois Raymond, la Commune souhaite acquérir la parcelle appartenant aux consorts GUIET et cadastrée section AN n° 798 correspondant à l'entrée du Château de la Beaussonnière pour une contenance de 0 a 98 ca.

La parcelle AN n° 798 d'une contenance de 0 a 98 ca résulte de la division de la parcelle AN n° 234 qui était d'une contenance de 37 a 43 ca. Le surplus, soit la parcelle AN n° 799 d'une contenance de 36 a 45 ca est conservé par les consorts GUIET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'acquérir à titre gracieux la parcelle cadastrée section AN n° 798 correspondant à l'entrée du château de la Beaussonnière pour une contenance de 0 a 98 ca.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.
- ✓ dit que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Commune.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

29

FONDATION PATRIMOINE
Bulletin d'Adhésion

Vu la volonté de la Commune d'envisager une étude pour la restauration de l'Eglise Saint Etienne, Monsieur le Maire propose d'adhérer auprès de la Fondation Patrimoine.

Ses missions d'intérêt général sont :

- ✓ de mobiliser et d'organiser les partenariats publics et privés
- ✓ d'accompagner les porteurs de projets
- ✓ de participer financièrement aux actions de restauration

*Le coût de cette adhésion s'élèverait à **160 €** pour cette année.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine
- ✓ autorise Monsieur le Maire à leur verser la somme de **160 €**.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

30

ECHANGE DE TERRAIN AVEC LE GARAGE COUTABLE

Annule et remplace la délibération n° 42-2010 du 28 mai 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christophe COUTABLE, propriétaire du garage situé au rond-point de la Massonnière, propose d'échanger une bande de terrain située le long de la gendarmerie avec les espaces verts appartenant à la Commune face à son local.

Le plan d'arpentage réalisé par Monsieur LINDET Géomètre détermine les parcelles échangées comme suit :

- La commune de Moncé en Belin cède les parcelles cadastrées section AO n° 367, 368 et 364 pour respectivement 542 m², 1 m² et 4 m² soit au total 547 m² au profit du garage COUTABLE et ce dernier cède à la commune, la parcelle cadastrée section AO n° 366 pour 249 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise l'échange des parcelles définies par le plan d'arpentage,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents,
- ✓ dit que les frais liés à cet échange seront pris en charge par la Commune,
- ✓ dit que Monsieur et Madame Christophe COUTABLE seront dispensés de faire la mainlevée de l'inscription hypothécaire prise sur le bien.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /